



**Office of the Commissioner for Peace and Security
P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-1) 115511475**

ALLOCUTION

de l'Ambassadeur Ramtane LAMAMRA,

Commissaire à la Paix et à la Sécurité

de l'Union Africaine

à la cérémonie marquant le 20^{ème} anniversaire

du Comité Consultatif permanent des

Nations Unies chargé des questions de Sécurité

en Afrique Centrale

(Brazzaville, le 7 Décembre 2012)

Excellence M. le Président Denis Sassou N’GUESSO, Président de la République du Congo,
Excellence M. le Président du Comité Consultatif Permanent,
Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement de la République du Congo,
Excellences Madame et Messieurs les Ministres et Chefs de Délégation des pays membres du Comité,
M. le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l’ONU, Chef du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique Centrale,
Messieurs les Officiers Généraux,
M. le Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC,
Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs des Missions diplomatiques, consulaires et Représentations des Organisations Internationales,
Mesdames, Messieurs,

Permettez que mes premiers mots soient pour exprimer la haute appréciation de la Commission de l’Union Africaine à S.E.M le Président Denis Sassou N’GUESSO, Président de la République du Congo, pour avoir bien voulu associer son nom et son renom, ainsi que ceux de son pays, à la célébration de l’inspiration originelle ainsi que du parcours et des réalisations des peuples et des pays de la région dans le cadre du mandat imparti au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de Sécurité en Afrique centrale, organe dont nous marquons le 20^{ème} anniversaire avec satisfaction.

De fait, la création du Comité consultatif permanent, en 1992, a capté des aspirations profondes et répondu à des préoccupations pressantes des pays de la région au sortir d’une décennie particulièrement tumultueuse et déstabilisante

pour l'Afrique centrale. Cette initiative pionnière qui a été suivie, au niveau continental, par la création en 1993 du Mécanisme africain de prévention, de gestion et de règlement des conflits, par le Sommet de l'Organisation de l'Union Africaine tenu au Caire, est intervenue dans un contexte de restructuration des relations internationales porteur de nouveaux défis, de nouvelles menaces, de nouvelles contraintes, mais aussi de nouvelles opportunités et de nouvelles exigences, dont celles inhérentes à la prévention structurelle des crises et des conflits par le traitement adéquat de leurs causes sous-jacentes. La gouvernance politique et économique, les droits de l'homme et des peuples, le développement économique et humain, l'environnement, la sécurité humaine se sont imposés progressivement à tous, depuis lors, comme paramètres incontournables de la paix et de la sécurité aux niveaux global et continental, comme aux niveaux régional et sous-régional, et à celui de chaque pays.

Le chemin parcouru par l'Afrique centrale, ces 20 dernières années, est remarquable, à cet égard. Les tendances lourdes qui façonnent le paysage géostratégique de la région sont annonciatrices d'une évolution soutenue, et j'espère irréversible, vers la solution des crises, l'intégration sous-régionale, la consolidation des processus démocratiques nationaux, des avancées notables en matière de développement. Les instruments politiques et juridiques adoptés dans le cadre des activités du comité consultatif permanent sont de grande portée : qu'il s'agisse du Code de conduite des Forces de Défense et de Sécurité, de la Feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes à travers notamment la Convention de Kinshasa, qu'il s'agisse également du Pacte de non-agression entre les pays de l'Afrique centrale ou du vaste chantier de la lutte contre la piraterie et les vols à main armée dans la haute mer, ce sont effectivement "deux décennies de construction de la Paix" qui articulent

des réalisations et des percées et projettent des ambitions encore plus grandes pour l'Afrique centrale et pour le continent dans son ensemble.

**Excellence Monsieur le Président de la République du Congo,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

L'Agenda africain de Paix et de Sécurité et l'action africaine collective portée par l'OUA puis par l'UA ambitionnent de contribuer à mettre toutes les Africaines et tous les Africains à l'abri de la peur et à l'abri du besoin. Tous les centres d'intérêt du Comité consultatif permanent et tous les points d'appui de l'action concertée des pays de l'Afrique centrale s'y retrouvent comme composantes essentielles de l'œuvre continentale tendant à la redynamisation du panafricanisme et à la renaissance de l'Afrique.

Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, qui compte parmi ses membres le Congo, l'Angola et le Cameroun, s'emploie, avec persévérance, à mettre en œuvre cet Agenda africain. Il est activement saisi des situations dans l'Est de la RDC, en RCA, au Darfour, ainsi que de la situation entre le Soudan et le Sud Soudan, la Somalie, le Mali et le Sahel, Madagascar, la Guinée Bissau, comme il est saisi de la lutte contre la LRA, le terrorisme, le crime transnational organisé, la piraterie maritime...

D'autres foyers de tension retiennent l'attention de la nouvelle Commission de l'Union Africaine qui vient d'entamer son mandat sous la conduite de Mme Nkosazana Dlamini-Zuma qui vous assure de son plein soutien et salue votre précieuse contribution au resserrement de la trame de l'action solidaire de l'Afrique pour un avenir qualitativement meilleur pour tous ses peuples.

Je vous remercie de votre aimable attention.

